

PLUi^{oo} du Rouillacais

PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
^{oo}

BILAN DE LA CONCERTATION



« Ensemble, fixons le cap pour le Rouillacais »

Prescrit le : 14/12/2015

Arrêté le : 19/05/2025

Approuvé le :

 le
Rouillacais
Communauté de Communes



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
1. CADRE RÉGLEMENTAIRE	3
2. MODALITÉS DE LA CONCERTATION	4
3. MOYENS MIS EN ŒUVRE	5
3.1. BULLETIN INTERCOMMUNAL ET MUNICIPAUX	5
3.1.1. LA LORGNETTE : BULLETIN INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU	5
3.1.2. LES BULLETINS MUNICIPAUX	7
3.2. LES RÉUNIONS PUBLIQUES	8
3.2.1. RÉUNIONS PUBLIQUES EN PHASE PADD	8
3.2.2. RÉUNIONS PUBLIQUES EN PHASE RÉGLEMENTAIRE	9
3.2.3. MOYENS DE COMMUNICATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES	10
3.3. UNE JOURNÉE « LES JEUNES ET LE ROUILLACAIS »	13
3.4. DES ARTICLES DE PRESSE DES ACTIVITÉS DES ÉLUS À PROPOS DU PLUI	16
3.5. DES ENQUÊTES AUPRÈS DES AGRICULTEURS	18
3.6. DES REGISTRES D'EXPRESSION	18
3.6.1. LES RETOURS	18
3.7. ATELIERS DES ÉLUS	19
3.7.1. ATELIERS THÉMATIQUES	19
3.7.2. RENCONTRES COMMUNALES	19
3.7.3. VISITES DE TERRAIN	20
3.7.4. COMITÉS DE PILOTAGE	20
3.7.5. GROUPES DE TRAVAIL	21
3.8. LES RÉUNIONS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES	21
4. CONCLUSION	21





1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La concertation fait partie intégrante du processus d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. C'est la loi du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) qui oblige les communautés de communes à dresser le bilan de leur concertation. La loi SRU a été traduite dans le code de l'urbanisme de l'article L.103.2 à L.103.6 :

"Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les représentants de la profession agricole, avant toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme [...]"

La concertation a eu lieu tout au long de la démarche d'élaboration du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et a ponctué ses différentes étapes. Cette concertation s'est adressée à toute la population et a permis des échanges constructifs et de qualité.

Le document vise à dresser le bilan de concertation et se compose comme suit :

- une première partie rappelant les principes de la concertation,
- une deuxième partie présentant les outils de communication et de concertation qui ont été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du projet de PLUi.

La concertation s'est inscrite dans la volonté d'apporter des réponses aux questions formulées afin d'informer les personnes s'étant exprimées de la manière dont leurs observations ont pu être prises en compte ou non.

Il est cependant précisé que le bilan de la concertation ne peut apporter de réponses à titre individuel, mais uniquement de façon thématique et transversale.

"À l'issue de cette concertation, soit l'autorité compétente soit la collectivité ou l'EPCI en présente le bilan devant l'organe délibérant de la collectivité ou de l'EPCI qui en délibère. Le dossier définitif du projet est alors présenté par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'EPCI et tenu à la disposition du public".



2. MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet.

Le document présent a pour but de synthétiser les questionnements soulevés par la population tout ou long de la phase d'élaboration du PLUi, ainsi que d'exposer les réponses que la Communauté de communes du Rouillacais a tenté d'y apporter au travers du document PLUi.

Par délibération du 14 décembre 2015, la Communauté de Communes du Rouillacais a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et fixé les modalités de la concertation.

Les études relatives à l'élaboration du PLUi ont été effectuées par les membres du Conseil Communautaire, les services de la Communauté de Communes du Rouillacais et les bureaux d'études PLANED, Rivières Environnement, Aénitem (anciennement Laura Hils) et le Cabinet Coudray Urbanlaw (anciennement UrbanLaw).

La délibération précise que le PLUi de la Communauté de Communes du Rouillacais devra être élaboré en concertation avec les habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées. Les objectifs de la concertation sont de permettre, tout au long de l'élaboration du projet du PLUi et ce, jusqu'à son arrêt par le Conseil Communautaire :

- D'avoir accès à l'information
- D'alimenter la réflexion et de l'enrichir
- De formuler des observations et propositions,
- D'être sensibilisé aux enjeux et à leur prise en compte par le projet,
- De s'approprier au mieux le projet de territoire,
- De bien utiliser le futur document et de suivre son évolution.

La concertation s'est organisée sous forme de réunion publique ou de publication d'information dans divers supports écrits.

Les moyens de concertation prévus sont :

- Affichage de la délibération pendant un mois ;
- Information du public par les bulletins municipaux, bulletin intercommunal et le site Internet de la communauté de communes ou par affichage dans les lieux publics ;
- Registre de doléance au siège de la communauté de communes et dans chacun des 13 Mairies du territoire ;
- La tenue de réunions publiques aux moments clés du processus d'élaboration du PLUi ;

La communauté de communes s'attache ensuite à répondre au mieux aux interrogations soulevées par la population et de les intégrer, le cas échéant, au travail d'élaboration du document. Chaque thématique qui doit être traitée au sein du PLUi peut être abordée.

Le bilan de concertation a vocation à répondre à toute question traitant soit des objectifs ou orientations générales du PLUi, soit de ses aspects réglementaires.



3. MOYENS MIS EN ŒUVRE

La Communauté de Communes du Rouillacais a décidé d'associer tout au long de la procédure les habitants, les associations, les acteurs locaux, les élus et toutes les personnes concernées. Les personnes publiques associées ont également été régulièrement informées et des réunions spécifiques leur ont été proposées.

La concertation a été organisée durant toute la démarche d'élaboration et plusieurs outils de concertation ont été utilisés :

- Affichage dans les lieux publics et les commerces pour les deux sessions de 3 réunions publiques.
- Des publications d'information relatives aux réunions publiques du PLUi ont été mises en ligne sur le site internet qui comporte une rubrique spéciale relative PLUi où retrouver les documents et les consulter.
- Communication dans la presse locale des différentes réunions publiques organisées dans le cadre de la concertation, ainsi que les débats et décisions prises lors des conseils communautaires.
- Des concertations auprès des collégiens et des agriculteurs du territoire.

3.1. Bulletin intercommunal et municipaux

3.1.1. LA LORGNETTE : BULLETIN INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

Le bulletin de la Communauté de Communes du Rouillacais, La Lorgnette, est distribué semestriellement en boîte aux lettres sous format papier, elle informe la population du suivi de certains dossiers et des manifestations locales.

Elle a régulièrement fait état de l'avancement du projet de PLUi et informé la population sur les dates des réunions publiques. Les parutions sont détaillées ci-après.

- Janvier 2022 : 3 pages dans La Lorgnette pour la présentation du projet du PLUi qui redémarrait et expliquant la phase de diagnostic.
- Décembre 2022 : Annonce des dates des réunions publiques en phase PADD
- Juin 2022 : 1 page sur le PLUi et la concertation citoyenne des collégiens
- Juin 2024 : calendrier des dernières échéances du PLUi
- Juin 2025 (à paraître) : 4 pages sur le PLUi arrêté, explication des OAP.



Figure 1 Publication dans la Lorgnette de janvier 2022

La lorgnette n°006 / Juin 2024

PLUi en phase finale !

Ça avance ! Les élus de chaque commune du Rouillacais travaillent depuis plusieurs mois sur le zonage et le règlement du futur document d'urbanisme. Ils sont aidés par le bureau d'études Planéd choisi par la Communauté de Communes et par les services de l'Etat pour les conseiller et les orienter sur les meilleurs choix à faire.

En effet, ouvrir des parcelles à la construction pour accueillir de nouveaux habitants et entreprises tout en respectant les objectifs de la loi Climat et Résilience n'est pas une mince affaire ! L'exercice demande de jongler entre respecter la diminution de 50% de terres constructibles depuis les dernières 10 ans imposé par le Zéro Artificialisation Nette, privilégier le renforcement des villages tout en proposant un développement harmonieux de l'espace de vie pour favoriser les lieux de rencontres et la mobilité dans et entre les villages.

Ce travail de zonage signifie que chaque parcelle du territoire est passée à la loupe et est attribuée à une zone en fonction de sa spécificité pour y attribuer un règlement particulier : zones urbaines, à urbaniser, agricoles, économiques, naturelles...

Tout cela permettra d'envisager l'aménagement du Rouillacais pour les 15 ans à venir.

Calendrier à l'approche

Automne : Réunions publiques	d'approbation avec enquête publique
Fin 2024 : Arrêt du PLUi	Mi-2025 : Approbation du PLUi
1er semestre 2025 : Phase	

Issus à l'été : finalisation de la phase réglementaire et du zonage
 Fin-Automne : validation technique avec les services de l'Etat

Figure 2 Publication du calendrier du PLUi dans La Lorgnette de juin 2024



3.1.2. LES BULLETINS MUNICIPAUX

Nombre de communes du Rouillacais ont fait paraître à fréquences variables des informations sur le PLUi dans son bulletin municipal.

INTERCOMMUNALITE : PLUi, PADD et Schéma de mutualisation :

- Le conseil a également débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi de la Communauté de Communes du Rouillacais, et n'a pas apporté d'observations particulières.
- Les services de la Communauté de Communes du Rouillacais ont participé à l'élaboration d'un schéma de mutualisation pour les besoins de chaque commune. Il est précisé que la mutualisation peut prendre différentes formes, ces dernières se rattachent à des degrés d'intégration plus ou moins prononcés.

Les mutualisations peuvent alors prendre les formes suivantes : l'entente, la délégation de gestion, la mutualisation de biens et d'équipements, le groupement de commandes, la prestation de service, la mise à disposition d'agent, la mise à disposition de service, le service commun etc... Le conseil approuve ce schéma de mutualisation.



Extrait du bulletin municipal de Val-d'Auge n°9 - juillet 2023

Figure 3 Extrait du bulletin municipal de Val-d'Auge de juillet 2023

Quelques informations sur la Communauté de communes du Rouillacais : les travaux des différents chantiers en cours avancent ; la maison médicale est pratiquement terminée et le délai pour la livraison est semble-t-il respecté. L'inauguration devrait avoir lieu en septembre prochain... Les travaux du PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuivent et les responsables du cabinet PLANED ainsi qu'un agent de la communauté de communes se sont déplacés dans chaque commune afin de redéfinir les enveloppes urbaines et recueillir les avis des élus. Prochaine réunion le 2 mai.

Et... toujours du travail sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Densification, dents creuses, réhabilitation des logements vacants, extension plus que réduite, c'est assez ardu et compliqué de prendre des décisions pour les 15 ans à venir. Encore pas mal de réunions en perspective. Pour rappel la loi climat résilience(encore) prévoit zéro artificialisation des sols en 2050...

Figure 4 Deux extraits du bulletin municipal de Mareuil de mai 2022 et été 2022



3.2. Les réunions publiques

Deux sessions de 3 réunions publiques ont été organisées au cours de l'élaboration du PLUi. Elles furent orchestrées en collaboration entre la Communauté de Communes du Rouillacais et le bureau d'études Planed.

Les 6 réunions publiques se sont situées dans une commune différente afin de permettre à un maximum d'habitants d'y venir et de disposer d'informations relatives à la réalisation du PLUi.

3.2.1. RÉUNIONS PUBLIQUES EN PHASE PADD

Trois réunions publiques pour la présentation de la phase PADD ont eu lieu dans trois communes différentes en semaine, à 19h, dans des lieux connus des habitants. Au total, pas loin de 80 personnes se sont déplacées.

- **Mardi 31 janvier 2023 à Genac-Bignac** : 30 personnes
- **Mercredi 1^{er} février 2023 à Saint-Amant-de-Nouère** : 40 personnes
- **Jeudi 2 février 2023 à Courbillac** : 8 personnes



Figure 5 Réunion publique du PLUi, phase PADD, à Saint-Amant-de-Nouère, le 01/02/2023

Cette phase de réunion publique portait sur la présentation du PADD. Il a été expliqué les choix politiques forts faits par les élus du territoire et la présentation des grands chiffres d'objectifs, comme le nombre de logements nécessaires, mais aussi la volonté de faire revivre les bourgs et recentrer les activités marchandes et l'habitat dans les cœurs de bourg, et la protection de l'environnement. Il a aussi été exposé les principes de la loi Climat et Résilience qui révolutionne la manière de penser l'organisation des villages et de construire.

Les questions portaient principalement sur l'avenir des exploitations agricoles et leur possibilité de diversification.



Figure 6 Exemple de diapositive de la présentation de la réunion publique de la phase PADD



3.2.2. RÉUNIONS PUBLIQUES EN PHASE RÉGLEMENTAIRE

Trois réunions publiques pour la présentation de la phase réglementaires ont eu lieu dans trois communes différentes étalées sur deux semaines, à 18h30, dans des lieux connus des habitants. Au total, 130 personnes se sont déplacées.

- **Lundi 31 mars 2025 à Rouillac** : 30 personnes
- **Jeudi 3 avril 2025 à Val-d'Auge** : 40 personnes
- **Mardi 8 avril 2025 à Saint-Genis-d'Hiersac** : 60 personnes

Ces réunions publiques ont été pensées pour les habitants, les propos techniques d'urbanisme et de juridique ont été simplifiés pour que chacun puisse comprendre les enjeux du PLUi. Des diapositives sous forme de « Je suis particulier, j'ai le droit, je n'ai pas le droit » ont été appréciées.

Dans cette phase, il a été développé la phase réglementaire du PLUi selon 5 enjeux majeurs : logement, commerces, patrimoine, l'environnement et les énergies renouvelables.

À Rouillac, les questions portaient notamment sur la compréhension des OAP sectorielles et en émettant des réserves quant à la faisabilité de tels projets d'aménagement en milieu rural. Il a été fait remarquer que les OAP (zone 1AU) empêcheraient les propriétaires de ces terrains de pouvoir construire eux-mêmes sur leur propre terrain, puisqu'il faut prévoir d'aménager plusieurs lots à la fois ; ils seraient ainsi obligés de vendre à bas prix leur terrain devenu constructible à un aménageur qui cherchera à être rentable sur ce type de projet. Il a également été demandé si les communes ou l'intercommunalité envisageaient d'aménager ces futures zones constructibles.

Dans les autres communes, les questions portaient essentiellement sur le devenir des agriculteurs, s'ils pouvaient construire leur maison d'habitation en zone agricole et comment seraient gérés les parcs agrivoltaïques.



Figure 7 Réunion publique du PLUi à Val-d'Auge le 03/04/2025



Figure 8 Réunion publique du PLUi à Rouillac le 31/03/2025



3.2.3. MOYENS DE COMMUNICATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES

Afin d'attirer un maximum d'habitants, différents modes de communication ont été mis en place.

1.1.1.1.1. Des affiches

Des affiches ont été créées par les services de la Communauté de Communes du Rouillacais et déposées :

- dans les mairies,
- au siège de la Communauté de Communes du Rouillacais et France Services,
- dans les commerces du territoire.



Figure 9 Affiche des réunions publiques de la phase PADD



Figure 10 Affiche des réunions publiques de la phase

1.1.1.1.2. La Lorgnette

L'information sur les réunions publiques de janvier 2023 ont été publiées dans La Lorgnette de Décembre 2022 afin d'informer le public des prochaines dates.

Les réunions publiques de mars et avril 2025 n'ont pas pu être publiées car la précédente Lorgnette paraissait trop en amont dans le temps.



Figure 11 Publication dans La Lorgnette de Décembre 2022 des dates de réunions publiques



1.1.1.1.3. Réseaux sociaux et site internet

Des relais de l'information ont été programmés :

- 6 posts sur Facebook
- Intramuros (le réseau d'information local aux habitants du Rouillacais),
- sur le site internet de la Communauté de Communes du Rouillacais
- Une vidéo courte diffusée dans l'Espace France Service de la Communauté de Communes du Rouillacais au mois de mars 2025



Figure 12 Post Facebook pour l'annonce des réunions publiques PLUI



Figure 13 Site internet du Rouillacais



Figure 14 Extraits de la vidéo d'information sur les réunions publiques du PLUI



1.1.1.1.4. La presse locale

- Le journal La Charente Libre a publié un article pour annoncer les réunions publiques puis un article post réunions publiques sur le déroulé de l'évènement.
- Publication dans l'agenda du magazine Sortir 16 d'Avril 2025

Plan local d'urbanisme intercommunal

Les réunions publiques concernant le PLUI du Rouillacais sont fixées comme suit.
Lundi 31 mars, 18 h 30, à la mairie de Rouillac (salle du conseil).
Jeudi 3 avril, 18 h 30, à la salle polyvalente d'Auge Saint-Médard.
Mardi 8 avril, 18 h 30, à la salle des fêtes de Saint-Genis-d'Hiersac

Figure 17 Entrefilet d'annonces des réunions publiques du PLUI paru dans La Charente Libre le 27/03/2025

SAINT-AMANT-DE-NOUÈRE

Le PLUI présenté aux habitants

Environ 70 habitants de Saint-Amant-de-Nouère ont assisté à la présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Christian Vignaud, président de la communauté de communes du Rouillacais, a dévoilé le Projet d'aménagement de développement durable (PADD) : la stratégie politique du territoire rouillacais pour les quinze ans à venir. Accompagné de Pierre Cwilich du bureau d'études Planed, le président, a par la suite répondu aux questions des habitants sur l'avenir du territoire, les futurs besoins en logements et la dynamique économique du territoire.

Pour toute question, il est possible d'écrire à plui@ccrouillacais.fr
Des registres sont disponibles en mairie et à la CDC.

Figure 16 Article d'après réunion publique de la phase PADD paru le 9/02/2023 dans la Charente Libre

Charente Libre
Vendredi 27 janvier 2023

GRAND COGNAC OUEST-CHARENTE

Le Rouillacais se projette sur les quinze prochaines années

La communauté de communes organise trois réunions publiques du 31 janvier au 2 février. Pour présenter les futures grandes orientations du territoire.

Céline AUCHER
c.aucher@charentelibre.fr

Quel développement pour le Rouillacais en termes de logement, d'économie, de transport, d'environnement, d'agriculture et de social dans les quinze ans à venir ? C'est la question que les élus de la communauté de communes détailleront aux habitants du territoire lors des trois réunions publiques prévues les 31 janvier à Genac-Bignac, 1^{er} février à Saint-Amant-de-Nouère et 2 février à Courbillac consacrées au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Une étape sur le long chemin du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) amorcé en 2017 avec l'aide du cabinet Urban et repris en 2020 par le bureau d'études Planed suite à la liquidation judiciaire de la première société. « Planed a dû retravailler le diagnostic territorial, ça a pris du temps », souligne Christian Vignaud, le président du Rouillacais, qui espère faire voter le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en avril avant d'attaquer le zonage du futur PLUI. Avec des enjeux forts pour le Rouillacais dont seulement quatre communes sur treize sont aujourd'hui dotées d'un Plan local d'urbanisme ou de cartes communales. « En dehors de Rouillac, Échalut, Mareuil et Saint-Amant-de-Nouère, on a une majorité de communes qui sont bloquées dans leurs projets d'urbanisme et ne peuvent rien faire en attendant le PLUI », souligne Anaïs Delage, cheffe de projet Petite ville de demain, qui suit le dossier urbanisme au sein du Rouillacais. Pour quels objectifs ? Aménager le Rouillacais comme un territoire de proximité, en concentrant l'habitat et les activités économiques sur les bourgs existants et en favorisant les moyens de transport alternatifs à la voiture. « Mais aussi en valorisant le cadre de vie, les paysages et en préservant les zones boisées et la ressource en eau », poursuit Anaïs Delage.

1.450 nouveaux habitants d'ici 2038

Sur ce territoire de 10.000 habitants qui a connu une croissance démographique régulière ces dernières années, une augmentation de la population de 0,7 % par an en moyenne est anticipée sur les quinze prochaines années. « Ça veut dire environ 1.450 nouveaux habitants à terme », précise Anaïs Delage, qui évoque un besoin de quelque 1.100 nouveaux logements, neufs ou à réhabiliter. En densifiant l'existant : le pôle de centralité de la ville Rouillac, les pôles de proximité de Saint-Genis-d'Hiersac et Genac ou les pôles ruraux comme le village de Gourville ou Marcellac. Limiter au maximum l'étalement urbain et la consommation de terres agricoles et naturelles, ce sont les contraintes beaucoup plus drastiques que l'État fixe aujourd'hui aux collectivités : « On demande en gros d'artificialiser moitié moins de surfaces par rapport aux dix dernières années », détaille Anaïs Delage, alors que le Rouillacais a consommé environ 10 hectares par an entre 2011 et 2021. Il faudra faire moins, pas seulement en surface constructive pour l'habitat, aussi pour le développement économique. Un casse-tête pour ce territoire porté par le boom de la filière du cognac. « Avec des besoins de construction pour la distillerie et le stockage des eaux-de-vie notamment », souligne Christian Vignaud, qui compte défendre les spécificités du Rouillacais auprès des services de l'État. Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi mais, quand on voit des terres agricoles envahies par des hangars d-commerce entre Tours et Paris, ça pose question. »

Reunions publiques le mardi 31 janvier à 19h à la salle socio-culturelle de Genac, le mercredi 1^{er} février à 19h à la salle des fêtes de Saint-Amant-de-Nouère et le jeudi 2 février à la salle des fêtes de Courbillac.

Figure 15 Article annonçant les réunions publiques de la phase PADD du PLUI publié dans la Charente libre le 27/01/2023

Agenda

Jeudi 3 avril

- VENTE SOLIDAIRE : de 9h à midi au 5, quai du Halage à Angoulême, vente de vêtements d'été ☎ 05 45 92 96 94 France Handicap.
- JEUDI MIDI : à 12H15 au musée d'Angoulême, Actualités de la recherche en archéologie Adultes. Sans résa ☎ 05 45 95 79 88.
- CONCERT : à 12H30 dans le hall du conservatoire d'Angoulême, concert de musiques anciennes dirigé par Florence Monzani, Yuka Saito et Morgane Collin. Gratuit ☎ 05 45 95 21 68.
- JEUDI-JEUX : de 14h à 18h à la salle des fêtes de Courville, caris, scrabble, rami... avec Gourvilloisais. Tous les jeudis à sa.
- CONFÉRENCE : à 15h à l'Hôtel de ville d'Angoulême, Jean-Baptiste Bernadotte (1763-1844) de Prus à Stockholm par Bertil Bernadotte. Adultes. Gratuit, sans résa ☎ 05 45 30 91 97.
- REUNION PUBLIQUE : à 18h30 à la salle polyvalente d'Auge-Saint-Médard, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Rouillacais ☎ 05 45 92 92 24.
- SONÉE CINÉSONORE : à 20h au cinéma La Family à Nuffes, Les Pains Saucés, œuvres en privé suivi du film documentaire Entre nos mains. Film 7,50€ / 6€ TR. Douc sonore gratuit ☎ 05 17 17 31 21.

Mercredi 9 avril

- VENTE SOLIDAIRE : de 9h30 à 19h30 dans la galerie d'Intermarché à Ma Campagne, vente de vêtements ☎ 06 24 33 24 00 Angoulême Solidaire.
- FESTIVAL GRANDES DE MÔMES : à 10h30 à la médiathèque de Marsac-les-Fortilles, atelier La magie des bulles de savon par l'Espèce Merveille France, 5-7 ans. Gratuit, sur résa ☎ 09 77 81 84 84.
- ALPHA CROQ : à 12h30 à l'Alpha à Angoulême, venez partager vos courses de ceux culturels toutes disciplines confondues. A table.

Figure 18 Parution dans l'agenda du magazine Sortir16 Avril 2025



3.3. Une journée « Les jeunes et le Rouillacais »

Les services d'Aménagement du territoire et coordination enfance-jeunesse de la Communauté de Communes du Rouillacais ont organisé un évènement avec le collège de Rouillac ayant 2 objectifs. D'abord, celui de sensibiliser les élèves à l'aménagement du territoire et leur expliquer ce qu'était un PLUi. Ensuite, pour connaître les habitudes de vie de la jeunesse du territoire afin de prendre en compte leur besoins dans le PLUI.



Figure 20 Lettre aux parents d'élèves du collège de Rouillac pour la journée Les jeunes et le Rouillacais

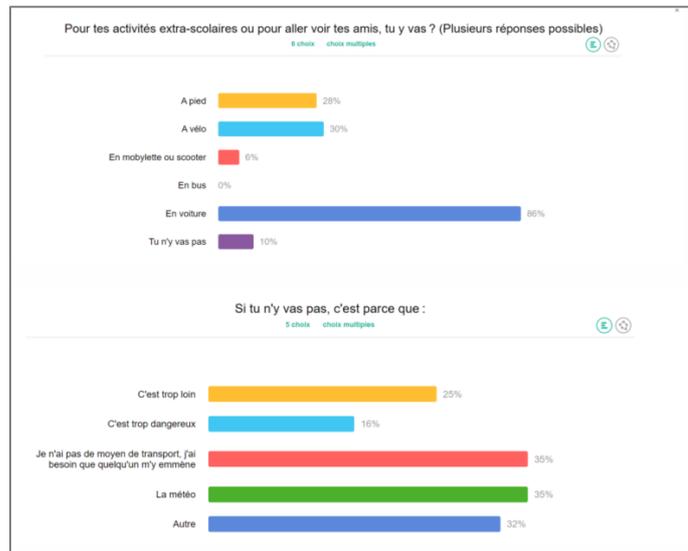


Figure 19 Extrait du questionnaire donné aux élèves de 4e et 3e du collège de Rouillac

Ainsi, une lettre signée du Président de la Communauté de Communes du Rouillacais a été donnée à parents d'élèves de 4^e et 3^e leur expliquant la démarche et invitant chaque élève à remplir un questionnaire sur la plateforme Pronote, et à venir à une rencontre le 7 mars 2022 pour échanger avec la Communauté de Communes du Rouillacais et le bureau d'études Planed.

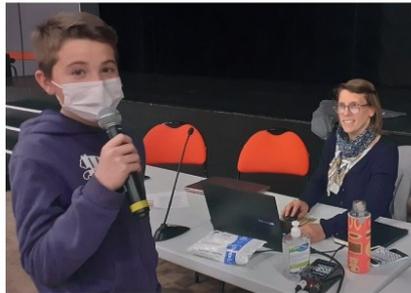


Figure 21 Journée Les Jeunes et le Rouillacais



Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi

Concertation citoyenne avec les collégiens



90% des jeunes
interrogés apprécient
vivre dans le Rouillacais

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, une concertation avec les collégiens du collège de Rouillac a eu lieu le lundi 7 mars 2022. 125 jeunes, issus de 2 classes de 3^e et 3 classes de 4^e ont participé à cette concertation.

Au préalable de cette rencontre, un questionnaire en ligne a été mis à disposition des 4^e et 3^e du collège durant tout le mois de janvier 2022. Il portait sur leurs modes de déplacements, leurs activités, leurs perceptions du territoire et leurs besoins.

A retenir :

- Une demande d'espaces extérieurs de rencontres, notamment sportifs (espace multisport, skatepark...), ainsi que des tables et des toilettes publiques propres.
- Plus d'animations pour leurs tranches d'âge.
- Des difficultés pour se déplacer. Les déplacements au collège se font en bus ou en voiture. La problématique du transport se confirme pour les activités extrascolaires pour lesquelles les transports en commun n'existent plus. Peu d'entre eux utilisent le vélo pour se déplacer.
- Une faible connaissance des équipements mis à leur disposition (médiathèque par exemple). Peu ont fréquenté le Vingt-Sept en dehors des sorties scolaires.
- 90% des jeunes interrogés apprécient vivre dans le Rouillacais qu'ils perçoivent comme « calme » mais seulement 11% ont envie d'y vivre après leurs études.

Le Projet d'Aménagement est en construction

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est un document obligatoire qui informe les élus et les administrés dans le cadre de l'approbation du plan local d'urbanisme, visant à indiquer les souhaits de développement d'un territoire. Il s'agit là des grands principes de développements en termes d'urbanisme et de transports.

Le PADD est la bible du plan local d'urbanisme, c'est un document utile puisqu'en le parcourant vous pouvez prendre connaissance des objectifs architecturaux et économiques que souhaite mettre en place les élus du territoire. A titre d'exemple, vous allez savoir quelles sont les zones qui seront destinées à être davantage bâties, à être protégées. Le PADD va également définir tous les outils qui vont être mis en œuvre dans un avenir proche afin de renforcer les communications, renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

C'est dans ce cadre-là, que 2 réunions publiques auront lieu en septembre. N'hésitez pas à participer à ces réunions afin de découvrir les orientations soutenues par les élus du Rouillacais.

Les dates, lieux et horaires seront communiqués ultérieurement.

Adresse mail : plui@ccrouillacais.fr

Pour les habitants désireux d'apporter remarques et réflexions, des cahiers de concertation et d'expression sont également disponibles dans chaque mairie du territoire et au siège de la Communauté de Communes.

12

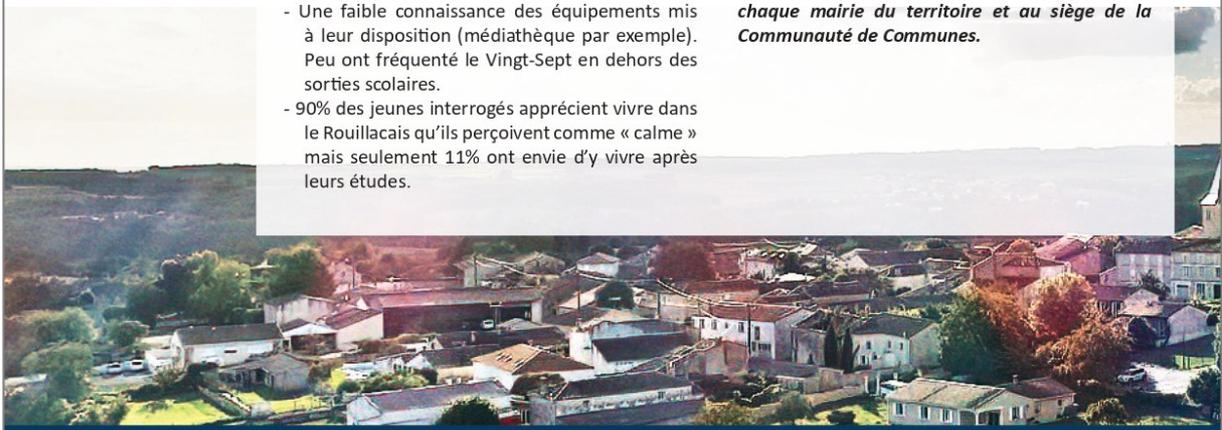


Figure 22 Publication dans La Lorgnette de Juin 2022 sur la concertation des collégiens sur le PLUi



À LA UNE

Le PLUI, un outil pour bien organiser le Rouillacais

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) du Rouillacais est bien plus qu'un simple document de planification. Il joue un rôle clé pour les quinze prochaines années dans l'organisation du territoire. Il veillera à concilier développement économique, préservation de l'environnement et qualité de vie des habitants. Son impact dépasse l'urbanisme: en proposant un cadre clair et partagé pour l'évolution du territoire, il contribue à la cohésion sociale.

En fixant des règles claires pour l'urbanisme et l'aménagement, le PLUI réduit les conflits d'usages entre les acteurs du territoire. Que ce soit pour l'implantation d'un commerce, la construction d'un lotissement ou la préservation d'un espace naturel, chacun connaît les orientations définies et peut anticiper les évolutions du territoire. Cette transparence évite les contestations et favorise un climat de confiance entre les habitants, les élus et les porteurs de projets. Là encore, la cohérence du territoire a permis un travail en collaboration étroite avec les maires, les élus et les administrés.

Un territoire qui mise sur la concertation
Le PLUI n'est pas figé: il évolue en fonction des besoins et des attentes des habitants et des orientations fixées au niveau national par la loi. À titre d'exemple, la loi climat et résilience votée en 2021, a rebattu les cartes en matière d'aménagement du territoire en interdisant par exemple de construire dans les zones à risque.

consommer des espaces naturels agricoles et forestiers d'ici 2031.

Son élaboration repose sur une concertation entre les différents acteurs locaux, garantissant ainsi que les décisions prises répondent aux aspirations du plus grand nombre. Ce dialogue permanent est essentiel pour éviter les décisions unilatérales et renforcer l'acceptation des projets d'aménagement. L'enquête publique menée par un commissaire enquêteur fin 2025 sera la dernière étape de concertation entre les administrés et la collectivité et permettra de mettre la dernière touche à ce PLUI.

Ce travail de réflexion entamé il y a deux ans a abouti à un premier document: le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le fameux PADD qui fixe les grandes orientations validées par les élus. Ce premier document a été traduit par plusieurs Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.). Grâce à lui, le territoire dispose aujourd'hui d'un cadre, incarné dans des OAP qui touchent aussi bien à l'habitat, au patrimoine, au commerce, aux continuités écologiques qu'encore à la transition énergétique.

Une OAP, c'est un peu comme une feuille de route pour construire ensemble un territoire cohérent, équilibré, et fidèle à son identité. Elle ne fige pas le futur, elle facilite et aide à le partager. Anais Delage chargée d'aménagement du territoire au sein du Rouillacais résume ainsi la philosophie du projet: « Renforcer

les coeurs de bourg, rapprocher les services des habitants, moins utiliser les transports individuels, faire revenir les habitants en centre bourg ».

Un équilibre entre développement et protection
Le PLUI garantit que l'aménagement du territoire se fasse de manière harmonieuse, en évitant les déséquilibres qui pourraient générer des tensions en s'appuyant sur différentes orientations qui constituent le futur PLUI du Rouillacais.

« Par exemple, l'OAP Commerce va permettre de lutter contre la désertification commerciale et limiter les déplacements en voiture, tout en encourageant le développement des zones commerciales périphériques. Cette stratégie permet de maintenir des lieux de vie attractifs et d'éviter une concurrence néfaste entre les différents pôles », précise Édouard Ganne Directeur Général des Services.

De même, l'OAP Trame Verte et Bleue assure la protection des espaces naturels et agricoles en préservant les continuités écologiques. En maintenant des espaces verts et en limitant l'artificialisation des sols, le PLUI favorise un cadre de vie agréable pour tous. « La prédominance du secteur agricole et viticole, renforce cette démarche de protection de notre environnement » souligne Anais.

Un outil pour réduire les inégalités
L'un des enjeux majeurs du PLUI est d'assurer un accès équitable aux services et aux infrastructures.

Grâce à une planification réfléchie, les habitants bénéficient d'une répartition plus équilibrée des commerces, des transports et des équipements publics, et de l'habitat évitant ainsi les disparités entre communes.

L'OAP Énergies Renouvelables encourage également une transition énergétique accessible à tous en autorisant l'installation de panneaux solaires et de réseaux de chaleur. Cette approche permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de limiter les coûts énergétiques pour les ménages.

Dans cette dynamique d'aménagement apaisé, l'OAP Patrimoine bâti et paysager renforce l'ancrage du territoire dans son histoire commune. Elle met en lumière la richesse architecturale et paysagère du Rouillacais – des longues vitesses aux arbres remarquables, en passant par les lavoirs et les murets – pour guider les projets de rénovation ou de construction dans le respect de l'identité locale. Elle donne des repères fiables aux habitants comme aux nouveaux arrivants, évitant ainsi les conflits d'interprétation ou de gestion. « Un territoire où chacun trouve sa place et peut envisager l'avenir sereinement », déclare Christian Vignaud, Président du Rouillacais.

L'OAP Habitat du PLUI du Rouillacais illustre pleinement le rôle du document d'urbanisme comme outil d'équilibre. Confrontés à la vacance

des logements, à l'étalement urbain et à des besoins de plus en plus diversifiés (jeunes, seniors, familles monoparentales). « Le territoire a choisi de répondre par une stratégie d'aménagement solidaire: mobiliser l'existant avant d'artificialiser, réhabiliter plutôt que raser, densifier avec intelligence plutôt que repousser les limites » dit Anais.

En renforçant l'offre locative, en favorisant l'habitat participatif ou encore l'accession abordable, l'OAP Habitat s'efforce de garantir à chacun sa place dans le territoire. Ces orientations définissent une manière de vivre ensemble, dans des centres-bourgs plus mixtes, plus accessibles, plus vivants. Le logement devient alors un droit partagé, et non une source d'inégalités ou de tensions.

En conclusion, le PLUI du Rouillacais n'est pas seulement un document technique avec un zonage et un règlement, c'est un véritable levier pour construire un territoire équilibré et apaisé. En organisant intelligemment l'espace, en limitant les inégalités et en instaurant un cadre de concertation, « Un territoire bien pensé, c'est un territoire où chacun trouve sa place et peut envisager l'avenir sereinement », déclare Christian Vignaud, Président du Rouillacais.



Zoom OAP À quoi ça sert, concrètement ?

- À protéger ce qui compte: les paysages, le patrimoine, les milieux naturels...
- À guider les projets de construction, de rénovation, d'urbanisation pour qu'ils s'intègrent harmonieusement.
- À éviter les conflits en définissant des règles du jeu communes à l'avance.
- À préparer un cadre de vie de qualité pour tous, dans la durée.

La Lorgnette n°8 - Juin 2025

4

5

La Lorgnette n°8 - Juin 2025

À LA UNE

L'évaluation environnementale, un axe fort du PLUI

Derrière les cartes, les règlements et les orientations d'aménagement du PLUI du Rouillacais, il y a un travail patient, rigoureux et souvent invisible: celui du bureau d'études environnement.

À la croisée des chemins entre la science, la technique et le bon sens local, les professionnels de « Rivière Environnement » ont accompagné les services du Rouillacais pour contribuer à un projet de territoire cohérent, durable... et compréhensible par tous.

Leur action? Mettre en musique les ambitions environnementales des élus, les besoins des habitants, et les exigences des règles fixées par l'État. C'est un peu comme un chef d'orchestre qui s'assure que tous les instruments jouent juste. Et quand il s'agit d'environnement, le bureau d'études devient le garant de

la qualité et de la cohérence: biodiversité, risques naturels, trame verte et bleue, gestion de l'eau, rien n'est laissé au hasard. Grâce à eux, les zones humides sont protégées, les haies revalorisées, les futures plantations pensées pour la faune locale. « Nous traduisons en outils concrets ce qui pourrait rester de belles intentions », souligne Louise Mattion, environnementaliste en charge du suivi du dossier sur le Rouillacais pour Rivière Environnement.

Un partenaire de confiance pour les élus
Le PLUI du Rouillacais n'est pas tombé du ciel: il est le fruit d'un travail au long cours entamé dès 2017, où la collaboration avec le bureau d'études a été marquée par la confiance, l'écoute et la durée. « Notre connaissance du territoire, allée à une approche sensible (notamment paysagère), a permis d'allier

au-delà du simple droit à bâtir. Ainsi à titre d'exemple, les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) sortent des visions communes de la « Maison au milieu de la parcelle » pour proposer des implantations plus adaptées, mieux intégrées à l'existant, plus qualitatives », résume Louise.

Pour Édouard Ganne, Directeur des services dans le Rouillacais, « ce expertise nous apporte une garantie sur la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans ce PLUI. Par leurs connaissances réglementaires et techniques ils ont su expliquer les règles, montrer leur utilité. Grâce à eux, les enjeux environnementaux ne sont pas venus freiner le projet de territoire, ils en sont devenus un socle ».

Vidéo TÉMOIGNAGE



Anais Delage, chargée d'aménagement du territoire à la Communauté de Communes Rouillacais



La Lorgnette n°8 - Juin 2025

6

7

La Lorgnette n°8 - Juin 2025

À LA UNE

Martell: Un acteur clé engagé dans le PLUI



L'entreprise tricentenaire Martell s'inscrit pleinement dans la dynamique territoriale portée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, avec un dialogue renforcé entre industrie, collectivités et viticulteurs.

À Rouillac, difficile de parler d'entreprises sans évoquer Martell, l'une des plus anciennes maisons de Cognac. Fondée en 1715 par Jean Martell, elle fait partie du groupe de vins et spiritueux français Pernod Ricard.

À ce titre, elle joue un rôle très significatif pour le Rouillacais par le plan économique. Elle contribue à l'emploi local, notamment à travers ses activités dans son usine de production et d'emballage sans oublier la distillerie de Lignéres et sa ferme.

Son importance économique et territoriale ne pouvait pas laisser indifférents les acteurs du territoire du PLUI. « C'est une démarche

que l'entreprise a dû intégrer et cela débute en 2023 pour nous »: c'est ainsi que Magalie Miguel, directrice Industrielle, aborde la question du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Trois vite, le travail de concertation s'est fait en commun entre tous les acteurs impliqués: l'État, les entreprises, les élus locaux et les professionnels dédiés à la mise en place de ce plan.

« Nous envisageons l'avenir avec une croissance du site et cela a été pris en compte par l'intercommunalité dès 2023 dans le cadre de la révision du PLU qui a précédé le PLUI, ce dernier est arrivé à bon moment, la Communauté de Communes a toujours été à l'écoute, j'ai largement apprécié ces échanges », témoigne Magalie Miguel.

Fort de ce dialogue, l'entreprise Martell s'est insérée dans la démarche et s'est associée à la cohésion du projet. Pour arriver à ce résultat, plusieurs réunions ont été nécessaires avec les responsables techniques et dans ce cadre « nous nous sommes senties écoutées, nos besoins ont été pris en compte, il y a eu un climat de transparence et de volonté de travail en bonne intelligence », souligne Magalie Miguel.

La loi sur l'artificialisation des sols, inscrite dans la loi Climat et Résilience de 2021, qui vise à atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2025 surait nu ébranlé cette construction, il n'en a rien été, tout au contraire, une clarté sur le long terme, plus de 10 ans, constitue un atout pour les entreprises.

« La recherche de compatibilité avait déjà été le souci avec le Plan précédent et donc cela a significatif pour Martell une meilleure visibilité et l'instauration de règles du jeu claires pour tous les acteurs ».

Et Magalie Miguel, de conclure: « C'est une simplification administrative, c'est de la visibilité à moyen et long terme, en un mot cela donne de la transparence pour tout le monde ».

En bref

Entreprise historique: fondée en 1715, Martell est l'une des plus anciennes maisons de cognac.

Poids économique: activité viticole, distillation, stockage, production, embouteillage sur le site de Lignéres et partenariats viticoles locaux.

PLUI: un levier pour structurer son avenir territorial, en lien avec les enjeux de développement durable.

Vision partagée: collaboration efficace avec l'État



Figure 23 Publication dans La Lorgnette de Juin 2025 au moment de l'arrêt du PLUI



3.4. Des articles de presse des activités des élus à propos du PLUi

Des articles dans la presse locale ont régulièrement été publiés à la suite d'ateliers faits par les élus ou à la suite de Conseils Communautaires où le sujet du PLUi avait été abordé.

Rouillacais : les enjeux prioritaires du Plan local d'urbanisme
Lecture 1 min
Accueil > Charente > Rouillac

© Cliché autres espaces prioritaires du PLUi, les élus ont choisi de soutenir les filières d'excellence dont celle des vins et spiritueux. © CHAÏF photo - Gérard Guiller

Par Gérard Guiller
Publié le 22/06/2021 à 15h22

On parle en Rouillacais du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) depuis déjà plusieurs mois et l'on avait l'impression que le dossier stagnait. La séance du Conseil communautaire du lundi 14 juin a permis d'avancer un peu puisque le sujet a occupé près de la moitié de la séance, à laquelle avait été invités le bureau d'études Planed et rivières environnement et sa directrice Camille le Floch, qui a conduit le débat.

Les principaux enjeux du PLUi ont été rappelés et le diagnostic de territoire réalisé par ce bureau a été présenté. Dans un premier temps, les 27 délégués communautaires ont été sollicités pour hiérarchiser les enjeux prioritaires parmi la douzaine définie par le diagnostic. Chaque élu a fait valoir son choix à l'aide de gommettes collées sur deux grands tableaux. Joyeuse ambiance de cour de récréation car l'exercice était minuté (moins d'un quart d'heure) dans des espaces à peine plus étendus que celui d'un isoloir. Aucune abstention n'a été déplorée, les délégués étant parfaitement conscients de l'importance de leur choix.

Logements, services...

À tel point que certains ont manifesté leur désaccord sur la méthode utilisée, avec trop peu de temps pour prendre des décisions non négligeables pour l'avenir du territoire. Eric Couvidat, adjoint au maire de Genac-Bignac, et Pascal Burbaud, maire de Doszat, sont intervenus pour obtenir une modification des « règles du jeu » qui, ont-ils souligné, n'en était pas un. De fait, les délégués ont pu réfléchir une semaine avant de communiquer leurs réponses.

Mais trois enjeux se démarquent déjà de ce premier choix : renforcer les centralités du quotidien en y développant une offre de commerces, services et équipements ; diversifier l'offre de logements sur le territoire pour répondre à tous les besoins, notamment des jeunes et des seniors ; soutenir le dynamisme économique par les filières d'excellence dont celle des vins et spiritueux.

Figure 24 Article paru dans le journal Sud Ouest le 22/06/2021

ROUILLACAIS : LES ÉOLIENNES DÉBATTUES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Photo CL

publié le 27 juin 2023 à 16h16.

Rouillacais : les éoliennes débattues lors du conseil communautaire

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et de la mise en avant des enjeux environnementaux, les élus du Rouillacais ont été amenés à débattre sur l'implantation éventuelle d'éoliennes sur le territoire du Rouillacais. C'est dans la salle polyvalente de Saint-Amant-de-Nouère que s'est tenu dernièrement ce conseil en présence de Planêd Ecovia, intervenant extérieur venu exposer l'importance de développer les énergies renouvelables sur le territoire. Parc photovoltaïque, méthanisation, bois, réseau de chaleur, éolien, il convient au territoire d'attribuer ou non des espaces pour ces modes de production dans un document d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Concernant les éoliennes, la suppression du schéma régional de Zone de développement éolien (ZDE) a déréglementé l'implantation des parcs éoliens au niveau local. Il devient donc nécessaire de définir des emplacements exploitables. Implanter des éoliennes sur le Rouillacais, oui, mais où ? Une décision et un débat qui s'annoncent délicats pour les élus qui doivent, d'ici septembre, sortir une première version de l'OAP pour le territoire. « Pour le moment, quelle commune est prête à accueillir de l'éolien ? », questionne le maire de Val-d'Auge, Bernard Salamand. Pas de réponse, signe que le débat n'est qu'à ses prémices.

Parallèlement, le conseil a autorisé la recherche de subvention auprès des différents partenaires afin de soutenir le projet du renouvellement de la station d'épuration de Rouillac. Aussi à l'ordre du jour, l'étude de candidatures pour le rachat du logis de Rancogne. Plusieurs d'entre elles ont été exposées aux élus.

LES SUJETS ASSOCIÉS

Rouillac Saint-Amant-de-Nouère Eoliennes Environnement Charente Grand-Cogn

Figure 25 Article paru dans La Charente Libre le 27/06/2023



Rouillacais: «La santé est notre cheval de bataille»

Maison de santé, station sports nature, urbanisme... De gros dossiers sont au menu du Rouillacais cette année. Le point avec son président Christian Vignaud.

Céline AUCHER
c.aucher@charentelibre.fr

Rester positif », c'est le message lancé par Christian Vignaud, le président du Rouillacais, lundi soir à l'heure de la rentrée du conseil communautaire, « dans un contexte sanitaire difficile qu'on doit malgré tout assumer » (lire encadré). Une année charnière pour le Rouillacais qui doit voir l'aboutissement de plusieurs chantiers importants, dont celui de la maison de santé. Questions à son président.

L'Espace France Services a ouvert en septembre à Rouillac, prenant le relais de la Maison des services au public saturée. L'activité continue-t-elle d'augmenter ? Christian Vignaud. Comme chaque année, les chiffres montrent une évolution constante de la fréquentation : en 2021, on avoisine les 5.000 personnes. La différence est qu'on accueille aujourd'hui les gens dans des conditions confortables. Même si les 30.000€ de l'État ne compensent

»
On a l'espoir de voir deux jeunes étudiants s'installer ici, mais ce ne sera pas tout de suite.

pas les coûts, l'outil répond à de vrais besoins dans un monde de plus en plus impersonnel et dématérialisé.

Où en est le projet de station sport nature qui devait ouvrir l'été dernier à la ferme des Bouchauds à Saint-Cybardeaux ? Le retard de la première tranche de travaux, avec les salles à destination de l'office de tourisme et du syndicat de la trufficulture qui n'ont été livrées qu'en fin d'été, a entraîné celui de la deuxième tranche. On devrait commencer les travaux au printemps dans la partie qui a été occupée autrefois par Maisons paysannes, avec l'ob-



Christian Vignaud a fait le point sur les projets de la CDC du Rouillacais. Archives Renaud Joubert

jectif d'être opérationnel pour l'été prochain. Les travaux sont moins lourds : on doit réhabiliter une centaine de mètres carrés pour accueillir la station sports nature, qui inclura la mise à disposition de vélos électriques, mais aussi des parcours de randonnée à pied et à cheval. L'originalité, c'est notre volet handicap : pour chaque activité, on proposera des parcours et du matériel adaptés.

L'accès à la santé est une préoccupation majeure sur le territoire alors que deux médecins généralistes ont arrêté leur activité en décembre à Rouillac. Quelle stratégie mettez-vous en place ?

La santé, c'est notre cheval de bataille : on est très sollicités par les habitants et on s'en prend plein la figure ! On a enfin obtenu de l'Agence régionale de santé de ne plus comptabiliser les deux mésothérapeutes du territoire parmi les médecins généralistes, ce qui faussait les chiffres. On espère ainsi devenir territoire prioritaire. On travaille pour faire venir un quatrième médecin au sein du cabinet de la rue de la Borne, le seul

qui reste à Rouillac et qui intégrera la future maison de santé. Mais ça ne fait pas la maille : le Dr Banliat, qui vient de partir à la retraite et ne ménageait pas ses horaires, suivait 2.500 patients ! On a demandé à tous les maires du Rouillacais de recenser les jeunes de leur commune actuellement en fac de médecine pour discuter avec eux de leurs projets professionnels. On a l'espoir de voir deux jeunes étudiants s'installer ici, mais ce ne sera pas tout de suite.

Les travaux de la future maison de santé ont démarré en mars dernier. Quand prévoyez-vous sa mise en service ?

On pensait ouvrir au premier trimestre 2022, mais les problèmes d'approvisionnement en matériaux nous obligent à repousser l'ouverture de la structure au plus tôt en début d'été, sinon à la rentrée de septembre prochain. Au-delà des quatre généralistes, elle accueillera les cabinets infirmier et de kinés, un podologue et une sage-femme.

L'autre gros dossier 2022 est l'approbation du Plan local

Les principaux points à l'ordre du jour du conseil

Réunis lundi soir, les élus du Rouillacais ont validé l'adoption de l'outil vigifoncier proposé par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Sfer) pour 3.000€ par an. « Avec l'avantage de recevoir des notifications automatiques des mouvements fonciers sur le territoire à l'heure où nous demande de sécuriser de plus en plus les périmètres de captage pour l'eau potable », précise le président Christian Vignaud. Le bail de location des bâtiments de La Gâchère, la résidence de l'Adapéi, a aussi été prolongé d'un an, « le temps de travailler sur une nouvelle convention pour étaler les travaux importants à faire sur place. On a notamment 32 salles de bain à réhabiliter et la grande salle à climatiser. » À noter aussi l'avance de subventions pour deux des trois associations en convention d'objectifs avec la CDC en attendant le vote du prochain budget: 147.000€ pour l'Association de loisirs en pays rouillacais et 34.000€ pour l'office de tourisme, soit 70% et 34% de leurs subventions 2021.

d'urbanisme intercommunal (PLUi). Où en êtes-vous ?

L'objectif est de l'approuver à la fin de l'année. On attaque la phase la plus délicate de répartition des zones constructibles, avec forcément des crispations. On doit trouver un consensus avant l'été. Parallèlement, on attend le retour des services de l'État sur le Schéma de cohérence territoriale qu'on a soumis en commun avec Grand Cognac. De là dépendra notre PLUi: on est dans une problématique compliquée, notamment entre le développement de la filière viticole qui a besoin de nouveaux chais et l'exigence de diminution de consommation d'espaces agricoles et naturels.

ROUILLAC

Conseil municipal. La prochaine réunion du conseil aura lieu dans l'auditorium du centre culturel lundi 17 janvier prochain à 19h avec pour ordre du jour : les modalités d'exercice du travail à temps partiel, le mandat des investissements avant le vote du budget et les questions et informations diverses en fin de conseil.

Permanences de l'association des aidés de la vie. L'association FNATH - Fédération Nationale des aidés de la Vie - créée en 1921, tierce permanence tous les 3ème jeudis chaque mois de 14h00 à 15h30 à France Services, Communauté de Communes de l'Encamp. Elle propose de venir rencontrer la famille et les personnes victimes d'un accident, malade handicapé, de les conseiller et les soutenir dans leurs démarches. La FNATH se bat au quotidien pour améliorer les indemnités et contester les taux d'incapacité de la caisse primaire ou de la MDPH départementale des personnes handicapées.

Contacts: Marie-France Jacob à Rouillac : 05 85 88. FNATH - La Rochelle - 05 46 41 24 88

JAVREZAC

Conseil municipal. La réunion du conseil municipal aura lieu le 17 janvier 2022 à la mairie à 18 h 30. Réunions visioconférence pour les personnes intéressées. Port du masque obligatoire. Ordre du jour : Décision modificative Rapport PSC. Caution verte communales. Motion : fermeture reau Cognac Sud-Ouest. Rapport pertisier : chêne de Bel Air. Point sur Axione. Questions Diverses.

CL correspondance
CL à Cognac, 20 avenue Victor
Tél. 05 45 82 19 68
cl.cognac@charentelibre.fr

JARNAC
■ Jarnac ■ Bassac ■ Mainxe-C
■ Samuel Méchain 05 45 36
samuelmechain@hotmail.fr
■ Fleurac ■ Foussignac
■ Mérignac ■ Triac-Lautrait
■ Cécile Tellier 06 95 07
cecile.charente@gmail.com
■ Chassors ■ Houlette ■ Nerci
■ Les Métaïries ■ Julienne
■ Sigogne ■ Réparac
■ Sainte-Sévère ■ Courbillac
■ Ghislaine Normand 06 22 71
normandghislaine@orange.fr

ROUILLAC
■ Douzat ■ Échallat
■ Genac-Bignac ■ Mareuil
■ Rouillac ■ St-Amant-de-Nou
■ St-Cybardeaux ■ St-Genis-d
■ Vaux-Rouillac

Figure 26 Article paru dans La Charente Libre le 12/01/2022



3.5. Des enquêtes auprès des agriculteurs

En 2021, La Chambre d'Agriculture de la Charente a été mandatée par la Communauté de Communes du Rouillacais pour faire réaliser un diagnostic de l'activité agricole du territoire. Les services de la Chambre sont passés voir chaque agriculteur avec un questionnaire d'enquête afin de connaître leurs projets futurs. Cette enquête avait pour objectif de pouvoir prendre en compte les projets d'extension ou d'évolution des exploitations agricoles.

Cette enquête a été réitérée de façon simplifiée en 2024 afin de mettre à jour les données de 2021. Un questionnaire accompagné d'une carte a été envoyé à chaque agriculteur. Les questionnaires retournés ont été analysés par les services de la Communauté de Communes du Rouillacais.



Figure 27 Extrait du diagnostic agricole du Rouillacais -2021

3.6. Des registres d'expression

Chacune des 13 communes ainsi que la Communauté de Communes du Rouillacais possède un registre de concertation à disposition du public, qui peut y inscrire ses doléances.

Une adresse mail plui@ccrouillacais.fr a également été mise en place pour répondre aux interrogations des habitants.

3.6.1. LES RETOURS

Les retours des personnes concernent notamment des demandes de requalifications de terrains agricoles en terrain à construire. Mais, vers la fin de l'élaboration du PLUi, les demandes des habitants se sont montrées plus nombreuses sur des certificats d'urbanisme qui leur ont été accordés avec un sursis à statuer. La mécompréhension du terme « sursis à statuer » dans le certificat d'urbanisme fait que parfois ces propriétaires, futurs vendeurs ou futurs acheteurs, ont engagé des frais de géomètre ou de réseaux, mais qui finalement se retrouveront avec des terrains non constructibles car non situés dans les zones urbaines ou à urbaniser du PLUi.





3.7. Ateliers des élus

Plusieurs réunions et ateliers entre les élus communautaires du Rouillacais ont eu lieu pour se familiariser avec l'exercice du PLUi. Ces réunions avaient plusieurs objectifs :

- Savoir reconnaître les enjeux du territoire
- Connaître les principes et les documents du PLUi
- Savoir écouter les différences des communes
- Savoir faire consensus

3.7.1. ATELIERS THÉMATIQUES

Le 16 juin 2021, un atelier des élus a été organisé pour à la fois finaliser la phase diagnostic et envisager les grands enjeux à débattre dans le PADD.



Figure 28 Article paru dans La Charente le 16/06/2021

Avec les bureaux d'études Planed, Rivières environnement et Aénitem, les élus se sont rassemblés en novembre et décembre 2021 pour participer à des ateliers thématiques en préparation du PADD.

- Développement économique le 23/11/2021
- Paysage et environnement le 02/12/2021
- Habitat et formes urbaines le 07/12/2021
- Stratégie foncière le 14/12/2021

3.7.2. RENCONTRES COMMUNALES

Plusieurs fois au cours de l'élaboration du PLUi, le service urbanisme de la Communauté de Communes du Rouillacais accompagné des bureaux d'études se sont déplacés dans les mairies à la rencontre des maires, des élus référents PLUi et des secrétaires de mairie. Chacune des visites donner à comprendre les problématiques spécifiques de chaque commune : en mars 2022, mai 2022, mai 2023 et février 2024.



3.7.3. PRÉSENCE EN CONSEILS MUNICIPAUX

Le Président de la Communauté de Communes du Rouillacais et/ou le Directeur Général des Services se sont régulièrement déplacés à la demande des maires, dans les conseils municipaux des 13 communes lorsque le PLUi était à l'ordre du jour. Ils ont alors pu apporter des explications aux conseillers municipaux sur les étapes ou les problématiques du moment liées au PLUi et répondre à leurs questions. Cela a par exemple été le cas pour les débats du PADD afin que chaque élu ait pu délibérer en toute connaissance du projet du PLUi.

3.7.4. VISITES DE TERRAIN

Au printemps 2022, des visites de terrain dans plusieurs communes ont été organisées par la Communauté de Communes du Rouillacais et les bureaux d'études Planed, Rivières Environnement et Aénitem, avec des élus communautaires volontaires pour passer dans différents villages et hameaux pour mesurer les enjeux de nouvelles parcelles constructibles sur le paysage et l'environnement.

- Le 8 mars 2022 en minibus : Rouillac
- Le 9 mars 2022 : Saint-Genis-d'Hiersac et Genac-Bignac
- Le 14 mars : Courbillac, Mareuil et Douzat
- Le 15 mars 2022 : Val-d'Auge et Saint-Cybardeaux



Figure 30 Visite en minibus avec les élus et le bureau d'études sur Rouillac le 8/03/2022



Figure 29 Visite de Genac avec les élus et le bureau d'études le 9/03/2022

3.7.5. COMITÉS DE PILOTAGE

Plusieurs Comités de pilotage PLUi ont eu lieu aux différents stades du PLUi, rassemblant tous les élus référents PLUi des communes.

- 18 janvier 2022 : stratégie PADD
- 2 mai 2022 : PADD
- 30 mars 2023 : zonage et OAP
- 7 novembre 2023 : OAP
- 20 février 2024 : zonage et OAP
- 29 mai 2024 : TVB, paysages et patrimoine
- 18 février 2025 : phase réglementaire



3.7.6. GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail d'élus accompagnés de la chargée d'aménagement du territoire se sont réunis pour clarifier certains points qui faisaient débat au sein des élus référents.

- Groupe de travail sur les boisements afin de prendre une décision sur la protection de ceux-ci dans le PLUi
- Groupe de travail sur le règlement écrit du PLUi
- Groupe de travail sur la vocation économique.

3.8. Les réunions des Personnes Publiques Associées

Trois réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) ont eu lieu au cours du redémarrage du PLUi depuis 2021. Des entreprises (Martell) ou groupements (BNIC), qui ne sont pas automatiquement considérés comme PPA, ont demandé à en faire partie, demande acceptée par la Communauté de Communes du Rouillacais qui les a invités à chaque fois.

- 13 décembre 2021 pour la phase diagnostic
- 14 novembre 2022 pour la phase PADD
- 18 février 2025 pour la phase réglementaire.

4. CONCLUSION

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Rouillacais ont été mises en œuvre tout au long de son élaboration.

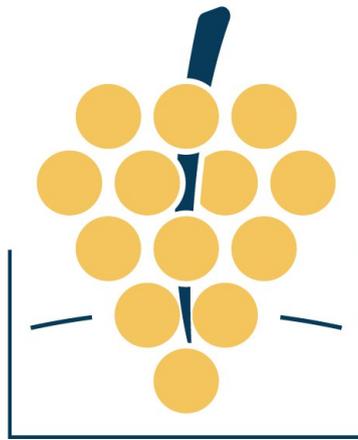
La concertation a associé l'ensemble des acteurs du territoire dans le processus d'élaboration du PLUi :

Cette concertation a permis :

- Aux habitants de comprendre et mieux connaître le document d'urbanisme dont de nombreuses communes n'étaient pas dotées ainsi que l'ambition de la communauté de communes de se développer grâce à ses atouts.
- D'apporter des éléments constructifs au projet de plan local d'urbanisme intercommunal.
- D'apporter des réponses techniques et précises aux habitants.

Ce bilan est destiné à être entériné par délibération du Conseil communautaire du 19 mai 2025 lors de l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal du Rouillacais.





le Rouillacais

Communauté de Communes